



PRÉFET DU VAL D'OISE



COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif à :

la demande de la **société PHOTOBX** en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation d'activités de développement sur surfaces photosensibles à base argentique et d'impressions numériques sur supports types « papiers/cartons » sur le territoire de la commune de **CORMEILLES-EN-PARISIS**, ZAC des Bois Rochefort.

Première journée

Le 20 Novembre de 15h 30 heures à 18h heures 30

Observations de M.

La 1^{ère} permanence n'a fait l'objet d'aucune visite.

Dela Costa

x le 21 Nov 2017 : 0 visite

x le 22 Nov 2017 : 0 visite

x le 23 Nov 2017 : 0 visite

x le 24 Novembre 2017 : 0 visite

x le 25 Novembre 2017 : 0 visite

x le 27 Novembre 2017 : 0 visite

x le 28 Novembre 2017 : 0 visite

x le 29 Novembre 2017 : 0 visite

x le 30 Novembre 2017 : 0 visite

x le 1^{er} Décembre 2017 : 0 visite

0.0 / 0.00

DC2

Avis d'enquête publique portant sur l'extension de l'usine Photobox aux Bois Rochefort à Corneilles en Parisis.

Sur le site internet de la ville l'avis de cette enquête n'a été annoncé **qu'au plus tôt deux jours avant l'ouverture de l'enquête**. Ne figurait pas sur cet avis l'adresse électronique.

Lors de la réunion publique de l'antenne de quartier le 22/11, j'ai rappelé au maire l'**obligation de mentionner l'adresse électronique**. Mon intervention a eu une cinquantaine de personnes comme témoins. L'enquête était ouverte depuis deux jours.

Accessoirement j'ai souhaité qu'une meilleure place sur le site soit réservée aux avis d'enquêtes publiques, et qu'elles ne passent pas après l'annonce d'une collecte de jouets par les commerçants. Plusieurs jours après aucune rectification n'est intervenue sur le site de la ville. Voir ci-dessous.

Saisie du site internet de la ville de Corneilles le lundi 27 novembre à 10h 10 :

Avis d'enquête publique Photobox

Une enquête publique est lancée par la société Photobox en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation d'activités de développement sur surfaces photosensibles à base argentique et d'impressions numériques sur supports papiers/cartons sur le territoire de Corneilles des Bois Rochefort. Cette enquête est organisée du 20 novembre au 22 décembre 2017 inclus. Le dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie : le lundi 20 novembre de 15 h 30 à 18 h 30, le samedi 2 décembre de 9 h à 12 h, le jeudi 7 décembre de 13 h 30 à 16 h 30, le lundi 11 décembre de 15 h 30 à 18 h 30, le vendredi 22 décembre de 14 h 30 à 17 h30

Renseignements auprès du service foncier au 01 34 50 47 36

Renseignement pris le 21/11 auprès du site « questions.participation-public@developpement-durable.gouv.fr » :

Ma demande :

ma ville a mis sur son site internet un avis d'enquête publique commencée depuis deux jours. Ne figure pas l'adresse du courrier électronique où le public peut envoyer des observations. cet oubli est-il légal ?


la réponse :

La réglementation et plus particulièrement les articles L. 123-10 et R.

123-11 du code de l'environnement disposent que l'avis d'enquête publique doit paraître sur le site internet de l'autorité compétente pour organiser l'enquête au moins 15 jours avant le début de l'enquête et que cet avis doit préciser l'adresse électronique à laquelle le public peut formuler ses observations et propositions.

Si tel n'est pas le cas, la publication n'est effectivement pas conforme à la réglementation.

Il faudrait alors republier l'avis d'enquête publique conformément à l'article R. 123-11 et prolonger l'enquête de façon à ce qu'elle dure au minimum trente jours à compter de la publication de cet avis.

S. Saguez 

Enquête publique Corneilles photobox 20/11 – 22/12 2017


Autre source

L'article R.123-11 du code de l'environnement prévoit que l'avis soit publié au-moins 15 jours avant le début de l'enquête dans 2 journaux régionaux ou locaux, sur le site internet de l'autorité compétente dans le même délai, ainsi que par voie d'affiches. Cet article précise même que "si l'autorité compétente ne dispose pas d'un site internet, cet avis est publié, à sa demande, sur le site internet des services de l'Etat dans le département. Dans ce cas, l'autorité compétente transmet l'avis par voie électronique au préfet au moins un mois avant le début de la participation, qui le met en ligne au moins quinze jours avant le début de la participation."

Le délai de 15 jours doit absolument être respecté ! Ce point pourrait être "rattrapable" par le renforcement du délai d'enquête (15 j).

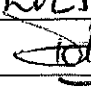
Cependant, l'adresse électronique au travers de laquelle le public peut réagir **est obligatoire et doit être mentionnée dans l'avis d'enquête**. Il apparait qu'un nouvel avis d'enquête devrait être pris assorti d'un nouveau délai d'enquête (30 jours).

Le TA pourrait donc utilement être consulté sur la question par le maître d'ouvrage ou le commissaire enquêteur lui même.

S. SABUZ 

le 02 Décembre 2017

2^e permanence 02 décembre 2017
09h à 12h (M)

Ouverture de la permanence par Mme D. DA COSTA AMES
Commissaire enquêteur à 9h00 

L'annonce de cette enquête sur le site de loi ville ne respecte pas
le règlement:

Elle n'est apparue que 2 jours avant l'ouverture au lieu
des 15 jours réglementaires.

Elle ne mentionne pas d'adresse électronique à laquelle
le public peut formuler ses observations. Artides L.123-10 et
R.123-11 du code de l'environnement - j'ai rappelé ce
point à M^r le Maire en réunion publique de quartier
le 22/11 -

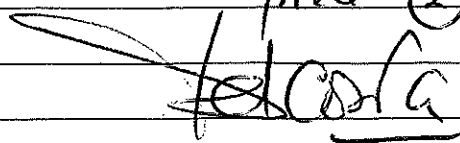
Sur le fond:

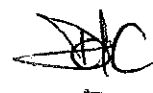
"Vous reprendrez bien un peu de pollution?" à consommer
avec modération, les normes ne sont pas dépassées,
les COV et les poussières pourront circuler librement dans
les poumons des petits Concitoyens -

S. SAGUEZ

La permanence est close à 12h p. moi-même
et y verse au dossier 2 doc écrit; pièce (1)

pièce (2) / signées



 3

* le 04 Décembre 2017 : o visite

* le 05 Décembre 2017 : o visite

* le 06 Décembre 2017 : o visite

le 07 Décembre 2017.

3^e Permanence : 07 décembre 2017

13h30 → 16h30

A l'heure requise, 13h30, je soussigné Dalvo DA-COSTA ALVES ait ouvert cette permanence et veillé à la mise en place du formalisme requis pour la procédure — Dalvo Alves

Madame la Commissaire Enquêteur a répondu à mes deux questions = pas d'obligation de publier cette enquête sur le site internet de la Ville, l'opération étant la prefectura - même réponse pour l'adresse électronique. Cependant, sur le fond, il avait indiqué qu'il fallait que l'information soit donnée clairement, et que le service communication ne se borne pas au minimum obligatoire -

S. Saquez -

La 3^e permanence a été close à jour par moi-même et 1 personne s'est présentée à cette permanence

DC

DC


le 08 Décembre 2017 : 0 Visite

le 09 Décembre 2017 : 0 Visite

le 11 Décembre 2017

4^e Permanence

11 Décembre 2017 - 15h30 à 18h30

A l'heure requise 15h30, je soussigné Dalila DA-COSTA ALVES déclare ouverte la permanence de ce jour, et veille à la mise en place du formalisme requis 

Lilamoni CAISSI

39, rue de Beauce

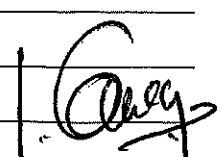
78590 Sartrouville


lundi, 11 décembre 2017

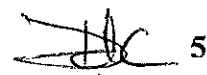
Je me suis rendu sur place afin de voir ~~sur~~ l'enquête publique menée par Mme Da Costa Alves se déroulait bien. Peu de visites ont été réalisées.

Je note que Mme Da Costa Alves souhaite obtenir de Photobox, les points suivants :

- photos du site actuel de Sartrouville
- photos du projet
- l'historique de la société Photobox



La 4^e Permanence est close ce jour à 18h30 par moi-même et 1 personne s'est présentée à cette permanence 

 5

x le 12 Décembre 2017 : 0 visite

x le 13 Décembre 2017 : 0 visite

x le 14 Décembre 2017 : 0 visite

x le 15 Décembre 2017 : 0 visite

x le 16 Décembre : 0 visite

x le 18 Décembre : 0 visite

x le 19 Décembre : 0 visite

x le 20 Décembre : 0 visite

x le 21 Décembre : 0 visite

x le 22 Décembre

5^e Permanence : 22. Décembre 2017

14h30 → 17h30

à 14h30 j'ai ouvert la 5^e et dernière permanence et mis en place les documents requis à la régularité de la procédure DC

J'ai terminé ce jour la 5^e et dernière permanence à 17h30 et j'ai pris en charge le Registre ainsi que les documents mis à l'enquête publique.

je n'ai constaté de visite ce jour

22.11.2017

Eric G. M. S.

DC 6

Le 22 decembre 2017 à 17 heures 30

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, Dalila DA COSTA ALVES, déclare clos le présent

registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,

du 20 novembre au 22 decembre 2017, les permanences.

lundi 20 de 15 heures 30 à 18 heures 30 mn

Sam. 2 de 9 heures — à 12 heures —

jeudi 7 de 13 heures 30 à 16 heures 30 mn

lundi 11 de 15 heures 30 à 18 heures 30 mn

vend 22 de 14 heures 30 à 17 heures 30 mn

Les observations ont été consignées au registre par 3 personnes (dont 2 fois la même)
(pages N° 3 à N° 5).

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 21.11.2017 de M.me S. SAGUEZ

2. - Lettre en date du _____ de M.

3. - Lettre en date du _____ de M.

4. - Lettre en date du _____ de M.

Dalila

DK 17